

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
100A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 106 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 103	207
Aménagement de la RD 106 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 103	699
Aménagement de la RD 106 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 103	280
Aménagement de la RD 106 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 103	371
Projet de voie de contournement / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 104	1138
Projet de voie de contournement / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 104	1868
Réalisation de logements pour personnes âgées / Bénéficiaire : Commune	ER N° 105	500
Laboratoire de santé municipale / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	1177
Aménagement d'une voie cycle / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	1426
Aménagement des sections gèes et mise en œuvre d'un pilotis d'échange multioxis / Bénéficiaire : Commune	ER N° 107	11952
aménagement d'un accès de 720 m² environ pour le futur libérasement / Bénéficiaire : Commune	ER N° 104	736
mise en place d'une réserve naturelle / Bénéficiaire : Commune	ER N° 122	924
création d'un bassin de stockage de 3000 m³ / Bénéficiaire : Commune	ER N° 123	9802

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
USAP - OAP N° 1	Éclairage	49602

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- Marges de recul
- Haies à protéger au titre du L. 151-23 du CU
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL dédié au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

